DEPARTEMENT de la CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN .

68127

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 1968

OBJET :

Tribunaux paritaires des baux ruraux Révision des

Révision des

Le vingt quatre septembre mil neuf cent soixante-huit, à dix

listes électorales huit heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire
en 1968

au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de

Monsieur Maurice MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations
faites le dix sept septembre 1968.

ETAIENT PRESENTS: M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BOUDEY, OSQUIGUIL, REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, POUGET NARTEAU.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le 23 août 1968, N. le Préfet de la Charente-Maritime a pris un arrêté fixant les modalités de révision des listes électorales des bailleurs et des preneurs de baux ruraux.

Un délégué du Conseil Municipal doit être désigné pour la révision de ces listes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

 désigne M. BROTREAU Louis comme délégué du Conseil Municipal à la révision des listes électorales des bailleurs et des preneurs de baux ruraux.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre, MN. les Membres présents.

COCHECONI-VILLE IN THE PARTY OF THE SORE PROPERTY OF

Pour extrait conforme, Pour le Mairey L'Adjoint Délégué,

9 0 SEP. 1968





Le Soge-Proto